

Rapport annuel Déchets

La Loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque Président d'E.P.C.I. doit présenter "un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers" avant une mise à disposition du public. Le décret N° 2001-404 du 11 mai 2001 en définit le contenu minimal. L'annexe du décret fixe une liste d'indicateurs techniques et financiers devant obligatoirement y figurer.

Organisation du service

Le service déchets de la communauté de communes concerne une population totale permanente de 38.695 habitants et une population DGF de 47.745 habitants en 2015.

Aux statuts de la CCPBS figurent à la rubrique « Elimination et valorisation des déchets », la collecte et le traitement (élimination et valorisation) des déchets des ménages et des déchets assimilés. La communauté de communes dispose donc d'une compétence sur l'ensemble de la filière.

42% des prestations sont assurées en régie (collecte des ordures ménagères et des emballages recyclables, gestion des déchèteries) et 58% confiées aux entreprises (tri et valorisation, exploitation de l'usine de compostage des ordures ménagères de Lézinadou et de l'ISDnd du Yeun, exploitation de la plateforme de co-compostage de boues et déchets verts, transport et traitement des produits des déchèteries).

La collecte des déchets ménagers

En 2015, la CCPBS a procédé à une modification importante dans la gestion des collectes en fournissant des bacs individuels aux usagers pour la collecte des emballages en mélange avec les journaux, magazines et revues (JMR). Les sacs jaunes en plastique ont ainsi été supprimés sur le territoire. La livraison des bacs de collecte, réalisée en régie, a démarré au début janvier 2015 et s'est terminée à la mi-avril 2015. En 3 mois, plus de 21 500 bacs, représentant un investissement de près de 700 000 €, ont été livrés par une dizaine d'agents de terrain. Ces équipes étaient renforcées par 2 agents de maintenance, assurant la préparation des bacs et un agent administratif, chargé de la saisie des bacs livrés et des réponses téléphoniques au numéro Azur mis en place. Après les premiers mois de fonctionnement, on constate largement que la mise en place de ces bacs a permis

d'améliorer sensiblement la propreté des communes en évitant notamment les amoncèlements de sacs au pied des colonnes. De plus, cette mesure permet d'améliorer les conditions de travail des agents de collecte. Enfin, le geste de tri est également facilité pour les usagers qui peuvent désormais trier les JMR à domicile.

La collecte des déchets est assurée en régie par la communauté de communes qui dispose d'un parc de 9 bennes à ordures ménagères, 3 camions grue pour la collecte sélective des colonnes d'apport volontaire, aériennes ou semi enterrées (verre, emballages et OMr), 1 camion avec hayon et des véhicules de liaison. Pour la collecte des OM, les ménages sont équipés majoritairement de bacs individuels. Des colonnes sont également à disposition et il subsiste quelques bacs collectifs dans quelques cas spécifiques.

La CCPBS met également à disposition des habitants des colonnes pour la collecte en apport volontaire du verre et des emballages en mélange avec les JMR.

Pour assurer les collectes au rythme de 35 tournées hebdomadaires en semaine paire et 34 en semaine impaire, de janvier à juin et de septembre à décembre, et 47 tournées par semaine pendant les mois de juillet et août, la collectivité fait appel à 31 salariés permanents auxquels il faut ajouter 60 contractuels représentant un total de 30,74 emplois à temps complet.

En 2015, 10.839 t. de déchets ménagers et assimilés ont été collectées, avec de fortes variations saisonnières. Cependant en dehors des mois de juillet et août, où les équipes communautaires ramassent jusqu'à 1.292 t. par mois, la moyenne mensuelle est d'environ 820 t.

On relève une baisse de 412 t. d'ordures ménagères collecté entre 2014 et 2015, ce qui confirme la tendance à la baisse globale constatée sur les dernières années.

Au contraire, on constate une augmentation de 335 t. en 2015 sur le sélectif avec 5.232 t. d'emballages, JMR et verre et emballages collectés. Cette hausse est à rapprocher aussi de la baisse des ordures ménagères, permettant d'envisager un meilleur tri au domicile.

Le taux de refus sur les emballages et les JMR est plutôt faible et il n'a pas évolué de manière significative suite à la mise en place des bacs jaunes individuels, en passant de 8,34% en 2014 à 8,55% en 2015. Les résultats de la CCPBS en matière de tri sont au-dessus des moyennes nationales grâce aux différentes campagnes de communication et l'implication des habitants de la collectivité.

Les déchèteries

L'évolution des tonnages est donnée dans le tableau suivant :

	2013	2014	2015	2014-2015	Variation (%)
Encombrants	5 051,47	3 861,31	2 039,77	-16,80	-0,44%
Incinérables		318,66	804,60		
Ultimes		242,90	640,23		
Bois		358,92	1 087,80		
Meubles		224,76	372,43		
Placoplâtre		23,36	68,28		
Gravats	4 696,10	4 430,48	4 916,65	486,17	10,97%
Déchets verts	8 225,23	8 644,29	8 296,02	-348,27	-4,03%
Cartons	217,46	223,62	225,44	1,82	0,81%
Ferrailles	455,42	673,76	740,96	67,20	9,97%
D3E	401,06	420,92	434,94	14,02	3,33%
DMS	90,14	28,79	79,72	50,93	176,93%
Piles	4,12	3,98	4,48	0,50	12,52%
Batteries	11,14	14,94	15,14	0,20	1,35%
Huile friture	6,72	7,72	6,23	-1,49	-19,30%
Huile vidange	15,48	13,49	1,06	-12,43	-92,14%
TOTAL	19 174,35	19 491,89	19 733,74	241,85	1,24%

En 2015, la déchèterie de Kerbénoën a été fermée 5 mois pour modernisation et les usagers ont été orientés vers les deux autres déchèteries.

Malgré la fermeture d'un site pendant plusieurs mois, les tonnages collectés sont très élevés, en particulier pour les déchets verts.

Plan de Prévention des déchets

Démarré en 2009, en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Départemental du Finistère, le programme de prévention s'est terminé en 2014 et les résultats sont très positifs sur les objectifs de réduction des tonnages et de la nocivité.

Conformément au décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés, la CCPBS travaille sur un nouveau plan de prévention.

L'objectif de ce dernier est de diminuer de 10 % les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020, soit passer de 738 kg/habitant en 2010 à 664 kg/habitant en 2020.

En effet, l'ensemble des déchets collectés en déchèteries sont également à intégrer pour l'atteinte de cet objectif, ce qui n'était pas le cas dans le précédent plan. Les tonnages suivants seront donc à prendre en compte :

Flux en kg/an/hab DGF	Année de référence 2010	Année 2015	Evolution 2010/2015
OMR	262	227	-13,40%
Collectes sélectives (Emballages + JMR et verre)	112	110	-1,80%
Déchèterie	364	412	13,19%
Total	738	749	1,49%

On note une importante augmentation des tonnages collectés en déchèteries depuis 2010, essentiellement due à l'augmentation conséquente du tonnage de déchets verts. La diminution de ceux-ci sera donc un axe majeur du plan local de prévention, qui sera publié fin 2016 avec un démarrage des actions en janvier 2017.

L'unité de traitement de Lézinadou (Plomeur)

La communauté de communes du Pays Bigouden Sud possède une unité de traitement au lieu-dit Lézinadou en PLOMEUR. Trois types de déchets y sont traités :

- les ordures ménagères collectées sur le territoire de la communauté,
- les boues issues de l'épuration des eaux usées des stations communales du Pays Bigouden Sud et les boues de potabilisation de l'usine de Bringall,
- les déchets verts collectés dans les déchèteries de la communauté.

L'usine de compostage dans son ensemble est exploitée par l'entreprise GEVAL depuis le 1^{er} juillet 2006 pour une durée de 10 ans. Le contrat d'exploitation doit être renouvelé en juillet 2016 pour trois ans.

Le compostage des déchets ménagers - le procédé de traitement est le suivant :

- Pré-fermentation, via BRS (Bio-Réacteur Stabilisateur) : 3 à 4 jours
- Séparation des refus et du pré-compost, via des cribles et des tapis balistiques :
 - ⇒ Refus légers : incinération sur les sites de BRIEC et CONCARNEAU (SIDEPAQ et VALCOR).
 - ⇒ Refus lourds : enfouissement à GUELTAS (SITA).
- Pré-compost mélangé avec du broyat de déchets verts et mis en fermentation pendant 5 semaines dans un bâtiment fermé où l'air vicié est totalement traité. Le produit est ensuite criblé et mis en maturation pendant 8 semaines sur la plateforme extérieure du site. A la fin

de cette période, le compost est criblé et un prélèvement est effectué. Celui-ci est analysé en laboratoire pour vérifier la qualité du produit sortant. Dès validation de la conformité à la norme NF U44-051, le compost peut être évacué du site et utilisé comme amendement organique, essentiellement utilisé par les bulbiculteurs et horticulteurs exploitant les parcelles à proximité de l'usine. Un usage en a aussi été fait sur le Stade Bigouden et compte tenu des résultats, cet usage sera renouvelé.

Répartition des tonnages d'OMr traitées :

	2014			2015		
	CCPBS	Industriels	Total traité	CCPBS	Industriels	Total traité
Total	11 251,2	159,4	11 410,6	10839,2	189,3	11 028,5

La communauté de communes a obtenu en début d'année 2016 l'agrément sanitaire lui permettant de réceptionner des biodéchets de professionnels. Les volumes devraient donc être sensiblement modifiés à partir de cette année.

4.115 t. de compost d'OMR en mélange avec les déchets verts ont été produites en 2015.

Le compostage des boues de STEP : En 2015, 3.025 t. de boues de stations d'épuration et 544 t. de boues de potabilisation provenant de la station de Bringall ont été traitées.

Le tonnage de déchets verts incorporés s'élève à 3.674 t. et le mélange avec les boues de STEP a permis de produire 2.610 t. de compost en 2015.

Le compostage des déchets verts : L'essentiel des 10.513 t. de déchets verts réceptionnées à l'usine est utilisé comme structurant pour le compostage des OMR et des boues.

Les tonnages excédentaires non utilisés comme structurant ont permis de produire 652 t. de compost de déchets verts seuls.

L'installation de stockage des déchets non dangereux de Tréméoc

L'installation de stockage de déchets de TRÉMÉOC, ouverte en 1996, compte 5 casiers ayant reçu au total 101 193,13 t. de déchets. Les casiers étant remplis, l'exploitation a été arrêtée le 1^{er} juillet 2009. Depuis cette date, aucun déchet n'a été enfoui dans l'installation.

La couverture des casiers est composée des couches suivantes :

- des drains de dégazage du biogaz reliés à des cheminées d'évacuation équipées de chaussettes filtrantes au charbon actif,
- une couche d'argile d'1 m d'épaisseur de perméabilité inférieure à 10⁻⁹,
- 50 cm de gravier pour drainer les eaux de pluie, sur les casiers A et C, une géomembrane drainante pour les casiers D et E, et une géogrille drainante pour le casier B,
- une couche de terre végétale de 30 à 50 cm avec une végétalisation de type prairial.

Les casiers A et B disposent également d'une membrane étanche située au-dessus de la couche d'argile. Ces deux casiers sont donc totalement étanches.

Malgré l'arrêt de l'exploitation, cette partie de site fait l'objet d'une surveillance rigoureuse et en particulier sur la gestion des lixiviats (précipitations passées au travers des casiers et souillées par les déchets). Afin d'éviter toute pollution du milieu naturel, un système de drains en fond de casiers permet de capter les lixiviats et de les diriger vers un bassin de stockage où ils sont régulièrement pompés, afin d'être traités dans les différentes stations d'épuration du territoire. En 2015, 1.966 m³ de lixiviats ont été traités.

Taux globaux de valorisation des déchets ménagers

Type de déchets	Valorisation matière	Valorisation énergétique	Stockage	Total
Ordures ménagères	5 477,46	4 821,48	501,24	10 800,18
Cartons	225,44			225,44
Gravats			4 916,65	4 916,65
Déchets verts	8 296,02			8 296,02
Encombrants ultimes			2 617,02	2 617,02
Encombrants incinérables		804,60		804,60
Encombrants Bois	1 087,80			1 087,80
Mobilier	372,43			372,43
Ferrailles	740,96			740,96
Batterie	15,14			15,14
D3E	434,94			434,94
DMS		79,72		79,72
Piles	4,48			4,48
Huile friture	6,23			6,23
Huile vidange	1,06			1,06
Textiles	139,81			139,81
Verre	2 516,00			2 516,00
Tri sélectif	2 483,45	232,21		2 715,66
Tonnage total	21 801,21	5 938,01	8 034,91	35 774,13
Répartition par type de traitement	60,9%	16,6%	22,5%	100,0%

Sur le territoire du Pays Bigouden Sud, le taux de « valorisation matière » des déchets ménagers et assimilés atteint 60,9%. C'est un taux élevé, la moyenne nationale se situant autour de 40 %. Ce taux s'explique par la qualité de la collecte sélective, la valorisation de la partie fermentescible des ordures ménagères sur l'usine de Lézinadou et la séparation des flux dans les déchèteries modernisées.

Les refus légers de compostage et de tri sélectif, les encombrants incinérables et les DMS sont incinérés dans les unités de valorisation énergétique de Briec et Concarneau. Ce sont ainsi 16,6 % des déchets ménagers et assimilés (DMA) qui sont valorisés énergétiquement.

Enfin, 22,5 % des DMA sont enfouis en installations de stockage. Sur ces déchets, les gravats représentent 61% du tonnage, et s'agissant de déchets inertes, il n'existe pas d'autres alternative que le stockage en installation de classe 3. Les refus lourds issus du compostage des ordures ménagères et les encombrants ultimes sont également enfouis en ISDnd de classe 2.

La loi de transition énergétique prévoit que soit présenté également dans le rapport annuel l'indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en stockage avec une base en 2010.

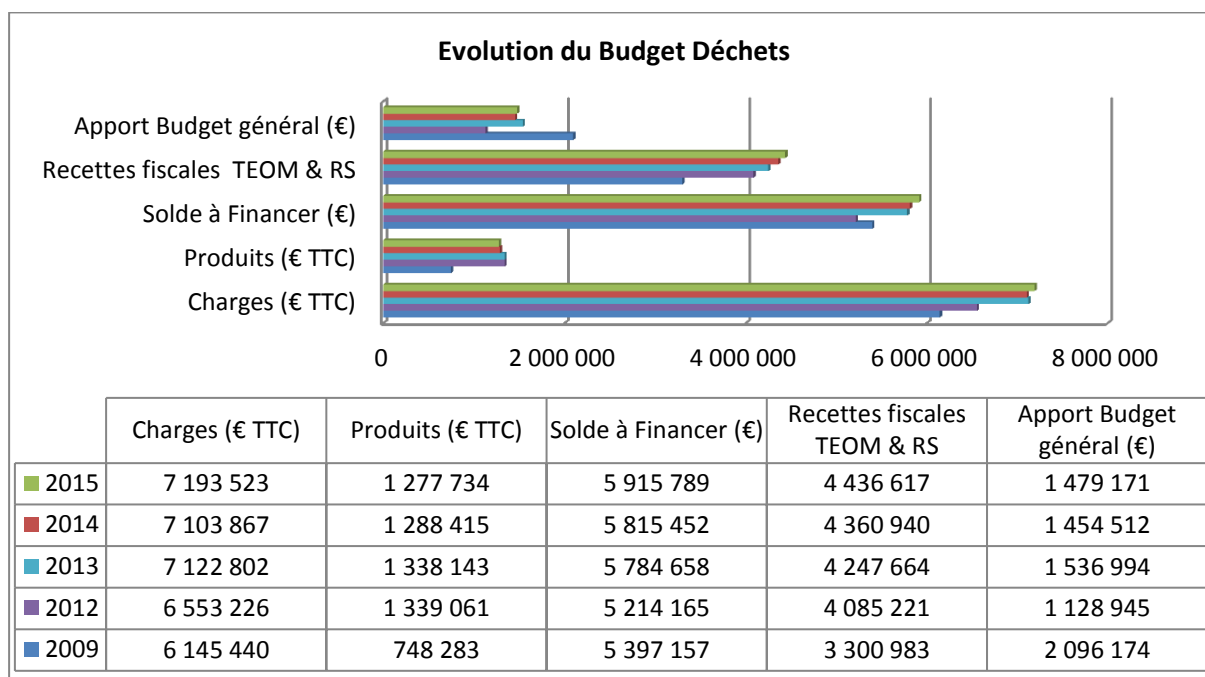
Les évolutions entre 2010 et 2015 sont les suivantes :

	2010	2015
Ordures ménagères (y compris refus de compostage)	1 617,78	501,24
Encombrants ultimes	4 958,73	2 617,02
TOTAL	6 576,51	3 118,26

On constate donc une très nette diminution des tonnages entre 2010 et 2015 avec une baisse de près de 53 %. Cette diminution est essentiellement due au tri des encombrants qui a été mis en œuvre sur 2 des 3 déchèteries communautaires suite aux travaux de modernisation. Par ailleurs, on notera qu'en 2010, l'usine de Lézinadou a été arrêté suite aux désordres sur le BRS, ce qui avait nécessité pendant plusieurs mois un détournement en urgence. Une partie des ordures ménagères avait ainsi été enfouie.

Les indicateurs financiers

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des dépenses et recettes du service Déchets (hors traitement des boues) :



Les charges 2015 sont stables par rapport à l'année 2014 (+1%), malgré les investissements réalisés sur la déchèterie de Kerbénoën (COMBRIT) et la mise en place de la conteneurisation sélective.

Malgré la chute des prix de reprise des matières premières, les produits 2015 sont stables par rapport à 2014, grâce aux nouvelles filières soutenues en déchèteries, en particulier Eco-DDS et Eco-Mobilier.

Cependant, les recettes 2014 et 2015 sont en dessous des recettes 2012 et 2013.

Le budget général abonde d'environ 1.5 millions d'€ le budget « déchets », soit près de 21% du montant total, mais est en légère diminution depuis 3 ans, grâce à l'augmentation des recettes fiscales, et ce malgré un taux de TEOM inchangé depuis 2012.

2015 - Matrice simplifiée des Coûts du Service Déchets	OMR	Recyclables Secs			Déchèteries (**)	Professionnels		DV Mairies	Passif CETD	Total
		Emballages	JMR	Verre		OMR	DV			
Tonnages	10 839	1 285	1 431	2 516	14 816	189	447	1 775		33 298
Charges	3 625 257	1 091 813	195 954	249 424	1 753 049	23 123	19 059	79 667	156 177	7 193 523
Fonctionnelles	184 128	76 510	14 465	17 180	89 038	0	0	4 046	0	385 367
Prévention	8 753	1 038	1 156	2 032	3 245	0	0	0	0	16 223
Collecte	1 350 135	596 065	94 764	218 578	415 822	0	0	0	0	2 675 364
Transit/Transport	160 863	2 681	0	11 634	377 669	0	0	0	0	552 847
Traitement	1 921 378	415 519	85 571	0	867 275	23 123	19 059	75 621	156 177	3 563 722
Tri/Conditionnement	0	415 519	85 571	0	7 500	0	0	0	0	508 590
Compostage	1 324 000	0	0	0	350 474	23 123	19 059	75 621	0	1 792 276
Incinération	467 657	0	0	0	73 115	0	0	0	0	540 771
Valorisation	0	0	0	0	59 424	0	0	0	0	59 424
Stockage CET2	129 722	0	0	0	283 585	0	0	0	156 177	569 483
Stockage CET3	0	0	0	0	38 502	0	0	0	0	38 502
DDS	0	0	0	0	54 675	0	0	0	0	54 675
Produits	109 570	771 073	107 523	119 621	169 819		26	102		1 277 734
Ventes	35 035	143 349	58 618	99 250	138 103	0	26	102		474 483
Soutiens	32 910	624 963	48 786	20 160	29 460					756 278
Subvention d'investissement	41 625	2 762	120	211	2 256					46 973
Coût Complet	3 625 257	1 091 813	195 954	249 424	1 753 049	23 123	19 059	79 667	156 177	7 193 523
€/An/Hab(*)	76	23	4	5	37					151
€/An/Tonnes	334	850	137	99	118					216
Coût Aidé	3 515 688	320 739	88 431	129 803	1 583 229	23 123	19 033	79 565	156 177	5 915 789
€/An/Hab(*)	74	7	2	3	33					124
€/An/Tonnes	324	250	62	52	107					
Recettes Fiscales	1 736 660	205 841	186 312	327 635	1 980 169	0				4 436 617
TEOM	1 411 330	167 281	186 312	327 635	1 929 138					4 021 696
RS	325 330	38 560			51 031	0				414 921

(*) Population DGF 2014

47 745

(**) Déchèteries: Tonnages hors gravats.

Coûts de traitement des boues de STEP :

2015: Matrice des Coûts	Compostage des Boues (*)
Tonnages Collectés	3 342
Tonnages Traités	3 615
Charges	
	671 039
<i>Fonctionnelles</i>	34 082
<i>Transit/Transport</i>	31 922
<i>Traitement</i>	605 035
Produits	
	176 401
<i>Ventes Compost et Traitement</i>	11 851
<i>Subvention d'investissement</i>	164 550
Coût Complet	
	671 039
<i>€/An/Hab</i>	14,1
<i>€/An/Tonnes</i>	201
Coût Aidé (A financer par la CCPBS)	
	494 638
<i>€/An/Hab</i>	10,4
<i>€/An/Tonnes</i>	148

(*) Boues de STEP et de potabilisation

Apport du Budget Général sur les services Déchets et Traitement des boues de STEP

	2012	2013	2014	2015	Différence	%
Participation Budget Général	1 445 666	1 994 058	1 924 036	1 973 809	49 773	2,6%
Hors frais de structure	1 153 160	1 735 707	1 648 593	1 675 053	26 460	1,6%

Ce rapport a été présenté au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud le 28 avril 2016.